

Plus de 50 000 renouvellements des CSE en préparation dans les entreprises :

LégiSocial aide les DRH à basculer sur le vote électronique et à sécuriser ces élections.

La création des CSE (Comité social et économique) par les ordonnances dites Macron avait entraîné l'organisation de milliers d'élections des représentants du personnel dans les entreprises. Ces élections s'étaient tenues dans leur grande majorité en 2019, juste avant la date limite fixée au 1^{er} janvier 2020.

Quatre ans plus tard, date habituelle de durée des mandats des élus, les renouvellements des CSE se préparent et vont s'échelonner durant toute l'année 2023.

Quel que soit le climat social dans l'entreprise, le moment est toujours sensible, voir parfois anxiogène, pour les DRH. Délais à respecter, procédures strictes, formalisme des écrits, dépouillement et répartition des sièges, la vigilance est de mise à chaque étape. Et même si le cadre juridique n'a pas fondamentalement changé depuis 4 ans, jurisprudence et recommandations CNIL sont à intégrer.

Grande nouveauté par contre cette année : le basculement en masse de ces élections sur le vote électronique qui vient grandement simplifier la vie des équipes RH et surtout sécuriser l'ensemble de la préparation et du vote. Un vote électronique d'ailleurs particulièrement adapté à l'époque et à la massification du télétravail - difficile de réunir tous les collaborateurs le même jour dans un même lieu par exemple - mais aussi aux nécessités RSE - fin du papier ou des déplacements inutiles.

Partenaire du quotidien des DRH, LégiSocial se devait de les aider aussi à cette occasion et lance donc LégiVote, une offre d'accompagnement complète en 5 points : outil web de préparation de l'élection / plateforme de vote en ligne / documentation juridique en ligne / hotline téléphonique / chef de projet dédié. Plus d'information sur www.legisocial.fr/legivote

A PROPOS DE LEGISOCIAL

Fondé en 2011, le site legisocial.fr est un site d'information indépendant en matière de droit social, ressources humaines et paie. Il privilégie avant tout la pratique professionnelle avec des contenus originaux mis à jour quotidiennement, des outils prêts à l'emploi ou encore une célèbre newsletter diffusée à plus de 480.000 abonnés. LégiSocial propose également une hotline juridique pour répondre immédiatement aux questions de ses abonnés et différents services RH. L'audience du site - 1.200.000 visites mensuelles de décideurs d'entreprises et d'experts RH - est aujourd'hui le meilleur témoin de sa qualité éditoriale et de sa proximité avec les besoins.

Contact : Jean-Philippe Guiot, Associé-cofondateur de NetLEGIS. Tél : 01.82.52.11.09